

MC/2315

**Original : anglais
7 juillet 2011**

CENTIEME SESSION

**RAPPORT SUR LA CENT HUITIEME SESSION
DU COMITE EXECUTIF**

Genève
29 juin 2011

TABLE DES MATIERES

	Page
OUVERTURE DE LA SESSION	1
POUVOIRS DES REPRESENTANTS ET OBSERVATEURS	1
ELECTION DU BUREAU	1
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	1
DECLARATION DU DIRECTEUR GENERAL	1
RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL SUR LES TRAVAUX DE L'ORGANISATION POUR L'ANNEE 2010	3
RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2010...	4
REVISION DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2011	4
BAREME DES QUOTES-PARTS POUR 2012	5
COMPTE RENDU DES AUTRES POINTS SOULEVES DANS LE RAPPORT DU COMITE PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES	5
LANCEMENT D' <i>INSTANTS DE MIGRATIONS</i> , LA PUBLICATION SPECIALE 60 ^e ANNIVERSAIRE	9
DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION	9
CLOTURE DE LA SESSION	9

RAPPORT SUR LA CENT HUITIEME SESSION DU COMITE EXECUTIF

OUVERTURE DE LA SESSION

1. Le Comité exécutif s'est réuni pour sa cent huitième session au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 29 juin 2011. Il a tenu une seule séance, qui a été ouverte par la Présidente sortante, S.E. Mme Angélica C. Navarro (Etat plurinational de Bolivie).
2. Les représentants des membres ci-après du Comité exécutif ont participé à cette session : Allemagne, Angola, Bangladesh, Bolivie (Etat plurinational de), Congo, Etats-Unis d'Amérique, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Hongrie, Italie, Japon, Mexique, Nicaragua, Panama, Pays-Bas, Philippines, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan et Sri Lanka*.
3. En outre, les Etats Membres ci-après étaient représentés par des observateurs : Albanie, Algérie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Burundi, Cambodge, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Croatie, Espagne, Finlande, Gabon, Géorgie, Haïti, Honduras, Inde, Iran (République islamique d'), Irlande, Jordanie, Lettonie, Madagascar, Maroc, Namibie, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Pologne, Portugal, République centrafricaine, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Togo, Turquie, Ukraine, Yémen, Zambie et Zimbabwe*.

POUVOIRS DES REPRESENTANTS ET OBSERVATEURS

4. Le Comité exécutif a noté que le Directeur général avait examiné les pouvoirs des représentants et des observateurs des Etats Membres et les avait jugés en bonne et due forme.

ELECTION DU BUREAU

5. S.E. Mme Ellen S. Nee-Whang (Ghana) et S.E. M. Evan P. Garcia (Philippines) ont été élus respectivement Présidente et Vice-Président par acclamation.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6. Le Comité exécutif a adopté l'ordre du jour reproduit dans le document MC/EX/709.

DECLARATION DU DIRECTEUR GENERAL

7. A l'aide d'une présentation PowerPoint, le Directeur général a tracé les grandes lignes de l'action menée par l'Organisation en 2010 (disponible à l'adresse www.iom.int). Quelques 300 millions de personnes dans le monde avaient été touchées par des catastrophes naturelles. En Haïti, où le grave tremblement de terre survenu en janvier 2010 avait entraîné le déplacement d'environ 2 millions de personnes et coûté la vie à 300 000 autres, l'OIM avait

* Voir la liste finale des participants (MC/EX/714).

piloté le groupe sectoriel de la coordination et de la gestion des camps. Au Pakistan, l'Organisation avait géré le groupe sectoriel des abris d'urgence pour les victimes des inondations. En partenariat avec d'autres organisations, elle avait fourni des denrées alimentaires et des abris aux victimes d'inondations en Colombie, ainsi qu'une assistance technique, des articles de secours et des dispensaires mobiles aux personnes en difficulté à Sri Lanka.

8. La crise économique avait déclenché une vague d'hostilité à l'encontre des migrants, qui s'était exprimée dans les campagnes politiques, les médias, la législation nationale et le durcissement des régimes de visas. Les migrants étaient devenus particulièrement vulnérables à la traite des êtres humains, comme en témoignait la situation actuelle dans la Jamahiriya arabe libyenne. Il était urgent de sensibiliser l'opinion aux contributions des migrants, et de faire pièce aux mythes et préjugés dommageables.

9. Tout au long de l'année, l'Organisation avait joué un rôle important dans les débats sur la migration tenus à l'échelle mondiale, notamment lors du quatrième Forum mondial sur la migration et le développement tenu à Puerto Vallarta (Mexique) en novembre 2010.

10. Cinq pays avaient rejoint les rangs des Membres de l'OIM, et trois organisations avaient obtenu le statut d'observateur en 2010. En décembre 2011, l'Organisation devrait normalement passer à 140 Etats Membres.

11. En ce qui concernait les interventions de l'OIM, le Directeur général a fait observer que 97 % des dépenses concernaient des projets mis en œuvre en 2010. L'Organisation comptait 460 bureaux extérieurs et employait plus de 7 000 personnes dans le monde, dont 98 % étaient déployées sur le terrain. Six membres du personnel avaient péri dans l'exercice de leurs fonctions.

12. Dans le domaine de la gestion des ressources humaines, le Directeur général a évoqué la réforme de la structure du Siège, la politique de rotation et le Statut et Règlement du personnel, la nomination d'un nouveau directeur des ressources humaines et l'élaboration d'un nouveau système d'évaluation du personnel. La désignation du nouvel Inspecteur général, l'adoption de la Charte de la vérification interne des comptes, la réalisation de 27 vérifications et la création du Comité consultatif pour les questions d'audit avaient permis de renforcer la supervision. Il restait encore à prendre une décision sur la meilleure façon de communiquer les résultats des vérifications aux Etats Membres, conformément au principe d'une pleine transparence.

13. Sur le plan international, l'Organisation avait une nouvelle fois joué un rôle actif de partenariat à de nombreux niveaux ainsi que dans les processus consultatifs régionaux. Elle avait poursuivi la publication du Rapport sur l'état de la migration dans le monde et des profils migratoires, qui faisaient autorité. Elle avait signé un accord avec l'ONUSIDA pour garantir l'accès des migrants aux informations et aux services se rapportant au VIH/sida, et avait récemment conclu un accord avec l'Observatoire des Etats d'Afrique, Caraïbes et Pacifique sur les migrations portant sur la mise en œuvre de projets pilotes dans 12 pays. Elle avait dispensé une formation sur le droit international de la migration à des fonctionnaires gouvernementaux de plusieurs pays, fourni des services de gestion des migrations ainsi qu'une aide aux élections depuis l'étranger et une aide au voyage, réalisé quelque 250 000 évaluations sanitaires dans 50 pays, et offert une assistance dans des situations de crise. Elle avait contribué à la réintégration d'ex-combattants dans la société civile en Colombie et à

Sri Lanka, et continué d'évacuer des migrants de la Jamahiriya arabe libyenne. Ceux-ci se retrouveraient sans emploi à leur retour au pays et ne rapatrieraient plus de fonds. Leurs gouvernements n'auraient pas les moyens de leur venir en aide et auraient besoin d'un soutien extérieur. L'OIM avait entrepris d'examiner les moyens de faciliter la réintégration de ces migrants après leur retour dans leur pays d'origine.

14. En ce qui concernait la question des trois « A » - arriérés de paiement, amendements, adhésions – le Directeur général a encouragé les Etats Membres à régler leurs contributions en souffrance, de manière à pouvoir bénéficier d'un financement additionnel au titre de la deuxième ligne de crédit du Fonds 1035. Il les a invités à persuader leur gouvernement à ratifier les amendements à la Constitution de l'OIM. Pour ce qui était des adhésions, le nombre de Membres de l'Organisation avait doublé au cours des douze années précédentes. Cependant, cet accroissement ne s'était pas reflété dans la partie administrative du budget, provoquant un énorme déficit structurel.

15. Un représentant a remercié le Directeur général pour sa présentation, et a mis en avant la part prise par le personnel et les Etats Membres de l'OIM dans les résultats obtenus par l'Organisation. Celle-ci pouvait être fière de la rapidité et de l'efficacité avec laquelle elle avait répondu à la série de catastrophes naturelles qui s'étaient produites en 2010. Il était certain que son dynamisme et sa capacité d'anticipation lui permettraient de s'attaquer aux défis qui l'attendaient, notamment en ce qui concernait la défense des droits des migrants, à laquelle son gouvernement accordait une grande importance. Par ailleurs, il a suggéré que l'Organisation fasse appel au secteur privé pour qu'il l'aide à relever ces défis. Le Groupe de travail sur la réforme budgétaire avait insisté sur la nécessité de renforcer les capacités de l'OIM afin qu'elle puisse répondre avec plus d'efficacité aux situations d'urgence et trouver des solutions bénéfiques pour toutes les parties en présence.

16. Un observateur a exhorté les Etats Membres à inciter leur gouvernement à ratifier les amendements à la Constitution, afin d'abolir le Comité exécutif. L'Administration devrait prendre des mesures à cette fin, par exemple à l'automne 2011, lors de l'arrivée de nouveaux membres de missions permanentes. Le Comité exécutif avait fait son temps depuis plusieurs années et ne servait plus qu'à entériner les décisions du Comité permanent des programmes et des finances.

17. La Présidente a pris note de ces observations, et a reconnu que le Comité permanent s'acquittait à merveille de ses tâches et qu'il y avait lieu de faire en sorte que la Constitution soit ratifiée pour pouvoir se débarrasser du Comité exécutif, devenu inutile.

RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL SUR LES TRAVAUX DE L'ORGANISATION POUR L'ANNEE 2010

18. La Présidente a attiré l'attention sur les documents MC/2314 (Rapport du Directeur général sur les travaux de l'Organisation pour l'année 2010) et MC/EX/L/182, le projet de résolution correspondant.

19. Le Comité exécutif a pris note du document MC/2314 et a adopté la résolution n° 128 du 29 juin 2011 relative au Rapport du Directeur général sur les travaux de l'Organisation pour l'année 2010.

RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2010

20. Le Comité exécutif était saisi du Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2010 (MC/2313), de la partie correspondante du Rapport du Comité permanent des programmes et des finances sur sa huitième session (MC/EX/712), du Rapport du Vérificateur externe des comptes sur les opérations financières de l'OIM pour l'exercice financier 2010 (CRP/34), ainsi que du projet de résolution sur le Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2010 (MC/EX/L/183).

21. Le Rapporteur du Comité permanent des programmes et des finances a dit qu'à la huitième session du Comité permanent, l'Administration avait informé les Etats Membres que les dépenses engagées au titre de la partie opérationnelle du budget avaient atteint le montant record de 1, 322 milliard de dollars E.-U. en 2010, soit 33 % de plus qu'en 2009. Quant aux revenus discrétionnaires, qui avaient été initialement établis à 41 millions de dollars E.-U., ils s'étaient élevés à 52,1 millions de dollars E.-U.. L'excédent de 11,1 millions de dollars E.-U. avait été alloué conformément aux dispositions régissant le mécanisme de réserve de revenus discrétionnaires, dont le solde s'était élevé à 4,3 millions de dollars E.-U. au 31 décembre 2010.

22. Les dépenses correspondant à la partie administrative du budget s'étaient élevées à 38,9 millions de francs suisses, soit seulement 2,7 % des dépenses combinées en 2010. Conformément à la résolution du Conseil n° 1077 du 4 décembre 2002, l'excédent de 375 148 francs suisses dû à une diminution de la provision pour créances douteuses serait reporté sur 2011.

23. La représentante du Vérificateur externe des comptes (Contrôleur et vérificateur général de l'Inde) avait déclaré que, selon l'opinion du Vérificateur externe des comptes, les états financiers donnaient une image exacte et fidèle des recettes et des dépenses de l'Organisation.

24. Le Comité permanent avait recommandé que le Comité exécutif approuve le Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2010.

25. Le Comité exécutif a adopté la résolution n° 129 du 29 juin 2011 sur le Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2010.

REVISION DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2011

26. Le Comité exécutif était saisi de la Révision du Programme et Budget pour 2011 (MC/EX/710), du Programme et Budget pour 2011 (MC/2297), de la partie correspondante du Rapport du Comité permanent des programmes et des finances sur sa huitième session (MC/EX/712), ainsi que du projet de résolution sur la révision du Programme et Budget pour 2011 (MC/EX/L/184).

27. Le Rapporteur du Comité permanent a indiqué que l'Administration avait informé les Etats Membres que la partie administrative du budget était restée inchangée à 39 388 000 francs suisses, et que le barème des quotes-parts avait été actualisé pour tenir compte de l'admission de cinq nouveaux Etats Membres en novembre 2010.

28. Le budget des opérations était passé de 619 millions de dollars E.-U. à 940,4 millions de dollars E.-U., et devrait normalement encore augmenter. Le montant total de la commission pour frais d'administration liés aux projets devrait donc être lui aussi plus élevé que prévu.

29. Après avoir examiné le document MC/EX/710 en détail, le Comité permanent avait recommandé que le Comité exécutif approuve la révision du Programme et Budget pour 2011.

30. Le Comité exécutif a adopté la résolution n° 130 du 29 juin 2011 sur la révision du Programme et Budget pour 2011.

BAREME DES QUOTES-PARTS POUR 2012

31. Le Comité exécutif a examiné l'ajustement du barème des quotes-parts de l'OIM pour 2012 proposé dans le document MC/EX/711, ainsi que la partie correspondante du Rapport du Comité permanent des programmes et des finances sur sa huitième session (MC/EX/712).

32. Le Rapporteur du Comité permanent a dit que le Comité permanent avait été informé que le barème des quotes-parts pour 2012 avait été complètement aligné sur celui des Nations Unies et qu'il tenait compte de l'admission de cinq nouveaux Etats Membres en novembre 2010.

33. Le Comité permanent avait recommandé que le Comité exécutif adopte le barème des quotes-parts pour la partie administrative du budget pour 2012, comme indiqué dans la colonne 3 de l'annexe du document MC/EX/711, et avait demandé qu'il examine la question du barème des quotes-parts pour 2013 au printemps de 2012.

34. Le Comité exécutif a approuvé le barème des quotes-parts de l'OIM pour 2012, et a invité les organes directeurs à examiner le barème des quotes-parts pour 2013 au printemps de 2012.

COMPTE RENDU DES AUTRES POINTS SOULEVES DANS LE RAPPORT DU COMITE PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES

35. Le Comité exécutif a poursuivi l'examen du Rapport du Comité permanent des programmes et des finances sur sa huitième session (MC/EX/712).

a) Contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget

36. La Présidente a attiré l'attention du Comité exécutif sur le Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget (SCPF/56).

37. Le Rapporteur du Comité permanent a dit que l'Administration avait relevé que, si certains Etats Membres avaient effectué des versements au titre de leurs arriérés, le nombre de ceux qui tombaient toujours sous le coup de l'article 4 de la Constitution restait toutefois élevé. Le Directeur général avait ajouté que l'Administration continuerait d'œuvrer étroitement avec les Etats Membres qui étaient en arriéré de paiement, en leur proposant des plans de remboursement souples et en leur offrant la possibilité de payer dans la monnaie locale là où l'OIM faisait face à des dépenses locales. Le règlement des montants en

souffrance donnerait accès aux Etats Membres intéressés à la deuxième ligne de crédit du Fonds 1035.

38. Le Comité permanent avait pris note de la situation et exhorté les Etats Membres en retard de paiement, et plus particulièrement ceux dont les contributions étaient dues depuis deux années consécutives ou davantage, à tout mettre en œuvre pour les régler ou pour conclure un plan de remboursement avec l'Administration, et à se conformer pleinement aux conditions de paiement.

39. L'Administration a ajouté que, depuis la huitième session du Comité permanent, le montant total des contributions restant dues était passé de 5,9 millions de francs suisses à 5,6 millions de francs suisses. Trois Etats Membres – la République dominicaine, la République islamique d'Iran et le Nigéria – avaient réglé leurs arriérés, si bien qu'il restait 18 Etats Membres tombant sous le coup de l'article 4 de la Constitution. L'Administration envisageait de continuer à encourager les Etats Membres débiteurs de contributions à effectuer des paiements dans les meilleurs délais.

40. Le Comité exécutif a pris note du Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget, et a approuvé les conclusions du Comité permanent.

b) Soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition – Fonds 1035

41. La Présidente a attiré l'attention du Comité exécutif sur les rapports sur le soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition (SCPF/57 et SCPF/58), ainsi que sur la Troisième évaluation du Fonds 1035 – Soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition : Résumé (CRP/33).

42. Le Rapporteur du Comité permanent a dit que l'Administration avait informé les Membres des affectations de crédits effectuées au titre du Fonds 1035 en 2010, ainsi que des crédits disponibles pour 2011. Les fonds additionnels qui étaient reçus et l'existence de deux lignes de crédit distinctes avaient accru la complexité de l'administration du Fonds et rendu plus difficile toute évaluation sérieuse des différents projets, si bien que le Fonds avait proposé de créer un poste additionnel.

43. L'Administration avait présenté la troisième évaluation du Fonds 1035, qui avait été réalisée par le Bureau de l'Inspecteur général et avait débouché sur six recommandations.

44. Le Comité permanent avait pris note des documents SCPF/57 et SCPF/58, et avait décidé que les six recommandations formulées au terme de l'évaluation seraient examinées dans le cadre de consultations informelles avant sa session suivante.

45. Le Comité exécutif a pris note des documents SCPF/57, SCPF/58 et CRP/33.

c) Echange de vues sur les thèmes proposés par les Membres

46. Le Rapporteur du Comité permanent a rendu compte des deux thèmes examinés au titre de ce point de l'ordre du jour.

Supervision et évaluation à l'OIM

47. L'Administration, se référant au document intitulé *Supervision et évaluation à l'OIM* (SCPF/61), avait indiqué que chaque unité organique était chargée de superviser au quotidien ses activités, tandis que des tâches de portée plus vaste relevaient de la responsabilité d'unités spécifiques, notamment du Bureau du Directeur général et du Bureau de l'Inspecteur général. Les vérificateurs externes des comptes et des entités indépendantes, telles que le Comité consultatif pour les questions d'audit établi depuis peu, s'occupaient eux aussi de fonctions de supervision. En outre, l'Administration avait souligné qu'une place importante avait été accordée au suivi et à l'évaluation dans le projet de Manuel des projets de l'OIM, ce qui témoignait de la volonté de promouvoir une nouvelle approche de la gestion des projets.

48. Les Etats Membres avaient souligné l'importance tant de la supervision que de l'évaluation, et félicité l'OIM pour les efforts déployés jusque-là dans ce domaine. Certains avaient fait observer que le document semblait mettre l'accent sur l'insuffisance de ressources, et avaient suggéré que l'Administration expose la stratégie globale mise en œuvre par l'OIM dans le domaine de la supervision et de l'évaluation.

49. Le Comité permanent avait pris note de l'exposé de l'Administration et des observations des Etats Membres. Il avait invité l'Administration à soumettre à sa session suivante un document de stratégie sur la supervision et l'évaluation qui traiterait des spécificités de l'évaluation des projets, des évaluations thématiques et des activités de formation à l'intention des bureaux extérieurs.

Coopération de l'OIM avec le système des Nations Unies

50. L'Administration avait présenté le document intitulé *La coopération de l'OIM avec le système des Nations Unies* (SCPF/62), qui citait quelques-uns des faits nouveaux survenus depuis 2008, à savoir : un resserrement des relations avec le Comité permanent interorganisations (IASC) et le Groupe des Nations Unies pour le développement, la pleine participation de l'OIM aux activités menées dans les pays pilotes où le principe de l'unité d'action des Nations Unies était appliqué, ainsi qu'aux équipes de pays et aux équipes de pays humanitaires pertinentes des Nations Unies. L'OIM s'employait à intégrer la migration dans la planification de l'action humanitaire et des activités de développement des Nations Unies, et à tirer parti des fonds d'affectation spéciale multidonateurs créés pour appuyer l'action humanitaire et les activités de développement menées au titre de l'initiative « Unis dans l'action ». Elle participait en outre à l'approche sectorielle.

51. Plusieurs Etats Membres avaient estimé qu'il était fondamental d'entretenir de solides relations avec les Nations Unies, et que l'OIM devrait continuer à s'aligner sur les normes et procédures en vigueur au sein des Nations Unies et renforcer sa coopération avec elles. Il convenait en outre qu'elle maintienne sa pratique de ne pas présenter de rapports à l'Assemblée générale.

52. Le Comité permanent avait pris note de l'exposé de l'Administration et des observations des Etats Membres.

53. Le Comité exécutif a pris note des documents SCPF/61 (*Supervision et évaluation à l'OIM*) et SCPF/62 (*La coopération de l'OIM avec le système des Nations Unies*), ainsi que des délibérations du Comité permanent.

d) Rapport d'étape du Groupe de travail sur la réforme budgétaire

54. La Présidente a attiré l'attention du Comité exécutif sur le document intitulé Groupe de travail sur la réforme budgétaire – Rapport d'étape (SCPF/63).

55. Le Rapporteur du Comité permanent a dit que le Président du Groupe de travail avait fait savoir que celui-ci avait proposé un certain nombre de mesures à prendre. Des progrès avaient été réalisés dans trois domaines : 1) proposition de créer un mécanisme pour financer les situations d'urgence ; 2) examen d'autres sources de financement possibles ; et 3) examen des dispositions existantes qui régissaient le processus budgétaire en vue de fusionner les résolutions et recommandations pertinentes.

56. Au cours du débat qui avait suivi, un certain nombre de délégations s'étaient déclarées favorables à la création d'un fonds pour les urgences migratoires internationales qui serait financé par des contributions volontaires. Il y aurait lieu de préciser au préalable les objectifs et lignes directrices de ce mécanisme, ainsi que ses liens avec les mécanismes de financement de l'aide humanitaire déjà en place.

57. Le Comité permanent avait pris note du rapport d'étape et indiqué que le Groupe de travail poursuivrait ses discussions sur la réforme budgétaire en vue de formuler des recommandations appropriées qui seraient présentées aux sessions des organes directeurs à l'automne de 2011.

58. Le Comité exécutif a pris note du document SCPF/63 et a approuvé les recommandations du Comité permanent.

e) Informations actualisées sur la mise en œuvre de la réforme structurelle dans les bureaux extérieurs

59. La Présidente a attiré l'attention du Comité exécutif sur le document intitulé Aperçu général de la mise en œuvre de la réforme structurelle (SCPF/59).

60. Le Rapporteur du Comité permanent a dit que l'Administration avait présenté un rapport d'étape sur la mise en œuvre de la réforme structurelle dans les bureaux extérieurs et présenté les mesures suivantes à prendre. Plusieurs orateurs s'étaient félicités des mesures de réforme structurelle prises par l'OIM, et le Comité permanent avait pris note du document SCPF/59.

61. Le Comité exécutif a pris note de l'aperçu général de la mise en œuvre de la réforme structurelle.

f) Informations actualisées sur le soixantième anniversaire de l'OIM

62. Le Rapporteur du Comité permanent a dit que l'Administration avait donné un aperçu des activités qu'il était prévu d'organiser pour célébrer le soixantième anniversaire de l'OIM. Les objectifs visés étaient les suivants : promouvoir l'image de l'OIM dans le monde entier, montrer clairement aux gouvernements et au grand public l'utilité et l'importance de son action et, surtout, encourager un dialogue franc et factuel sur la migration dans toutes sortes d'enceintes. De nombreuses activités étaient prévues dans les bureaux extérieurs, et les Etats Membres étaient encouragés à organiser des manifestations en lien avec la migration pour

commémorer cet anniversaire. La centième session du Conseil, en décembre 2011, qui aurait un caractère spécial et comprendrait une table ronde de haut niveau sur le thème « Réussir la migration », ainsi que le lancement de l'édition 2011 du Rapport *Etat de la migration dans le monde* figuraient parmi les manifestations d'envergure modeste organisées au Siège.

63. La Présidente a vivement engagé tous les Etats Membres à prendre une part active aux célébrations du soixantième anniversaire. Elle a fait observer que si l'OIM était pratiquement inconnue dans son pays avant la crise libyenne, celui-ci, désormais, lui était très reconnaissant pour les mesures prises en vue de rapatrier un grand nombre de ressortissants ghanéens. Le Ghana prévoyait de commémorer le soixantième anniversaire.

64. Le Comité exécutif a pris note des informations actualisées sur le soixantième anniversaire de l'OIM.

LANCEMENT D'INSTANTS DE MIGRATIONS, LA PUBLICATION SPECIALE 60^e ANNIVERSAIRE

65. Le Directeur général a dit que *Instants de migrations*, un album trilingue présentant en images les services fournis aux migrants par l'OIM depuis sa création, en 1951, avait été publié en juin 2011 pour marquer le soixantième anniversaire de l'Organisation, et que cette publication était à la disposition de tous les participants. *Instants de migrations* retraçait l'action menée par l'OIM et ses Etats Membres dans pratiquement toutes les régions du monde. Il était à espérer que cette publication serait l'occasion d'engager une réflexion sur les enseignements tirés au cours des soixante années écoulées dans la perspective de l'action à mener durant les cinq prochaines années. Une conclusion s'imposait d'ores et déjà : il faudrait élargir la communauté des donateurs. Le conflit libyen de 2011 livrerait d'autres enseignements, que l'Administration communiquerait aux Etats Membres.

66. Le Comité exécutif a pris note de la publication *Instants de migrations*.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION

67. Conformément à la résolution du Conseil n° 972 du 26 novembre 1997, le Comité exécutif ne se réunirait pas en novembre 2011. Il tiendrait sa session suivante à Genève, en juin 2012.

CLOTURE DE LA SESSION

68. La Présidente a remercié les participants pour leurs contributions, et s'est déclarée persuadée que les Etats Membres continueraient à fournir à l'OIM le soutien dont elle avait besoin.